

Postulat

Pour l'étude d'un passage de l'ARASPE à l'ARASOL

L'ARASPE est l'Association Régionale de l'Action Sociale Prilly – Echallens et l'ARASOL est l'Association Régionale de l'Action Sociale de l'Ouest Lausannois.

Les communes membres participent aux frais de fonctionnement en fonction du nombre de leurs habitants.

La COFIN, lors de ses travaux sur le budget 2017 a constaté que les coûts par habitant pour les communes de l'ARASPE s'élèvent à environ CHF 29.- alors que ceux de l'ARASOL se limitent à environ CHF 23.- par habitant.

Pour une commune comme Prilly avec 12'000 habitants cette différence d'environ CHF 6.- représente quelque CHF 72'000.- par année.

De plus, les membres de la COFIN mettent en avant d'autres arguments. Une affiliation à l'ARASOL aurait des avantages divers tels que :

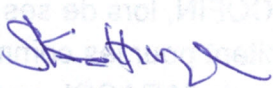
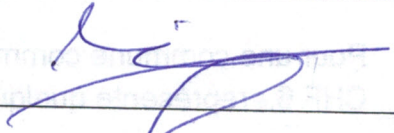
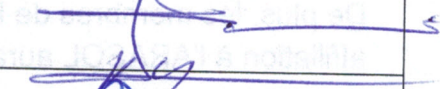
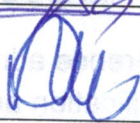
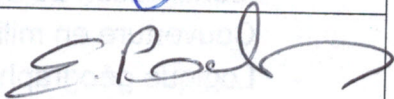
- Cohérence administrative liée au district
- Identification au district de l'Ouest Lausannois
- Couverture en milieu urbain plus homogène
- Logique géographique
- Réseau d'échanges entre les municipalités
- Catalogue de prestations plus élaboré et plus proche de nos besoins

Dans un souci d'une meilleure maîtrise de nos dépenses et d'une meilleure efficience, la COFIN demande à la Municipalité :

D'étudier la possibilité et l'opportunité de changer son affiliation en se séparant de l'ARASPE et en rejoignant l'ARASOL

D'évaluer les avantages que notre commune pourrait en tirer ainsi que les inconvénients qui en découleraient.

Noms et signatures des membres de la COFIN

Nom	Prénom	Signature
DEICCOL	PA Bili	
Kathinger	Sylvie	
JOLY	REBECCA	
DUPEREUIS	Jean-Pierre	
DI NATALE	Jean-Daphné	
POCHON	Elia	
BI-BANDENON	Jean Claude	